

Trafic asymétrique : France Télécom donne de la voix contre SFR

Un nouveau litige oppose France Télécom – Orange à SFR. Le désaccord porte sur du trafic asymétrique voix transitant sur des réseaux intermédiaires des deux opérateurs. Un désaccord qui a poussé l'opérateur historique à déposer plainte, le 10 août, contre son rival (filiale du groupe Vivendi) devant le tribunal de commerce de Paris. Motif invoqué par France Télécom : SFR a « occupé abusivement son réseau fixe », rapporte l'AFP.

Les débats sont assez techniques. Mais SFR aurait « régulièrement détourné une procédure réservée à la gestion des pics de trafic téléphonique » depuis 2005. L'opérateur à l'origine de l'action en justice réclame « plusieurs dizaines de millions d'euros » en guise de dédommagement pour cette « pratique interdite réglementairement et sanctionnée contractuellement ».

France Télécom déclare s'être « rendu compte que SFR avait pris l'habitude de gérer toutes ses pointes de trafic aux heures chargées en le faisant déborder sur notre réseau, ce qui leur évite d'investir pour améliorer les capacités de leur réseau », rapporte [l'Espresso](#). Contacté par l'AFP, SFR « conteste formellement les allégations de France Télécom sur ce sujet et rappelle que SFR investit 1,5 milliard d'euros par an dans (son) réseau ».

France Télécom cumule les litiges sur les trafics réseau. Récemment, [l'opérateur s'est vu accusé par Cogent](#) de limiter son trafic réseau en provenance de ses serveurs. Des « propos dénigrants » selon France Telecom.